



IFFP

Institut Français de Formation Professionnelle

Livret d'accueil Étudiant

IFFP

6 Boulevard de Pesaro 9200 Nanterre

Tél : 01 80 88 44 55 - E-mail : administration@iffp.pro

www.iffp.pro

Sommaire

1. LE MOT DU PRÉSIDENT

2. L'IFFP

2.1 ACTIVITÉS

2.2 LES INTERLOCUTEURS ADMINISTRATIFS

3. ORGANISATION DE LA FORMATION

4. CADRE JURIDIQUE

4.1 LAÏCITÉ ET OPINIONS

4.2 CONTRAT D'APPRENTISSAGE

4.3 MAÎTRE D'APPRENTISSAGE / TUTEUR

4.4 LES OBLIGATIONS LIÉES AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

4.5 LES DROITS LIÉS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

4.6 ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET SÉCURITÉ

4.7 CHARTE VESTIMENTAIRE

1. LE MOT DU PRÉSIDENT

Vous rejoignez aujourd'hui l'IFFP, Institut Français de Formation Professionnelle.
Bienvenue dans cette nouvelle aventure !

Nous avons certainement eu l'occasion de parler globalement des objectifs et de l'approche que nous avons pour former au mieux nos apprenants.

Il est aussi important pour nous tous d'avoir un **état d'esprit**, des **valeurs** et une **ambition** partagée. Nous partons de peu et je suis persuadé que nous pouvons gravir des montagnes.

Nous travaillons avec nos réseaux minimalistes, avec notre seule **volonté** et notre envie de développer une organisation solidaire, utile et un véritable acteur de premier plan national.

Penser local et agir au global, commencer petit et rêver grand...

Voici ce qui m'anime et ce que je veux insuffler aux personnes qui travaillent à mes côtés.

Nous sommes exigeants, vigilants à bâtir une image de marque et nous avons envie d'être pris autant au sérieux que des acteurs qui sont installés depuis des décennies.

Pour ce faire, en premier lieu, il est essentiel de cultiver l'**envie** de bien faire, approcher une certaine **excellence** tout en ayant une manière propre à nous de le faire.

Dans un second temps, il faut penser hors des cadres. Nous sommes dans un secteur exigeant en matière de réglementation, de standards et d'image de marque. Il faut s'approprier les codes, comprendre les enjeux et s'en défaire pour ne pas penser uniquement dans ce cadre rigide. Nous pouvons **réinventer**, réutiliser et **TRANSformer** notre manière de voir les choses, d'apprendre et de transmettre.

Le but de ce livret d'accueil est de vous accompagner dans vos premiers jours au sein de notre structure et de faire connaissance avec nos méthodes de travail et votre nouvel environnement professionnel. Tout est perfectible, tout est améliorable. Durant les deux prochaines semaines vous devez vous alimenter de ce que nous faisons et comment nous le mettons en œuvre.

Afin de continuer votre intégration, je vous demande ensuite de prendre un RDV avec moi pour me dire ce que vous en avez pensé, comment vous voyez les choses et comment on peut améliorer et **(RÉ)former** en continu notre fonctionnement, notre intégration, nos processus, notre positionnement, notre café, ce que vous souhaitez...

À chacun d'entre nous de faire en sorte que ce moment puisse être un temps de réflexion, d'échanges sur notre manière de faire société, de construire une TEAM qui pourra **(PER)former** au quotidien.

Vous retrouverez dans ce livret les réponses à un certain nombre de vos questions du quotidien.

Pour celles qui ne s'y trouvent pas, à vous de les trouver, de les noter et de les écrire :).

Je vous souhaite une excellente intégration parmi notre équipe et une aventure longue et fructueuse !

UBUNTU !

Idris AOURDACHE

2. L'IFFP

IFFP est un organisme de formation installé à la Défense, dirigé par Idris Aourdache. Avec une offre de formations en création d'entreprise, en management, en gestion RH et en IT, nous intervenons également en bilans de compétences et en « VAE » (Validation des Acquis de l'Expérience), nous mettrons également en oeuvre rapidement les AFEST et les POE pour la gestion des projets de formation et de reconversion au sein des entreprises. Notre organisme de formation possède également un agrément CFA, nous sommes en mesure de proposer une offre de formation longues et diplômantes à nos apprenants. Depuis la rentrée 2021, 3 classes de BTS avec un cursus en apprentissage sont ouvertes. Sur la rentrée 2022 nous ouvrons 14 classes de BTS, ces formations sur deux ans permettent à nos étudiants d'évoluer en milieu professionnel tout en bénéficiant d'un contenu pédagogique de qualité.

2.1 Activités

Notre organisme de formation propose une offre de 250 formations courtes, à distance ou en E-LEARNING, celles-ci sont présentes pour vous aider à atteindre vos objectifs professionnels ou personnels. Et cela en ayant l'occasion d'échanger lors de vos séances de formation avec des professionnels qualifiés et spécialisés dans leurs domaines respectifs.

Pour aller plus loin

Notre site internet : <https://iffp.pro/formations> :

Nos formations sur le site régional IDF : https://www.defi-metiers.fr/dm_search/organisme/OF_17342

2.2 Les interlocuteurs administratifs

Standard IFFP : 01 80 88 44 55

Coordination formation :

Mme AVOME MBA : 01 80 88 44 55

Courriel administratif formation : administration@iffp.pro

Courriel CFA : cfa@iffp.pro

3. ORGANISATION DE LA FORMATION

Une fois inscrit à l'une de nos formations via votre compte CPF, l'un de nos agents reçoit une notification lui indiquant votre inscription. Une fois cette notification prise en compte vous serez rappelé au plus vite pour vérifier que la formation que vous avez choisie correspond bien à certains critères tels que votre niveau ainsi que vos attentes sur cette formation.

Si aucune modification n'est à effectuer, vous devrez valider votre entrée en formation pour pouvoir commencer celle-ci. Dans le cas contraire, nous trouverons une formation qui sera plus en adéquation avec vos besoins, votre niveau ou vos attentes. Après avoir accepté votre demande d'inscription, vous avez 14 jours pour vous rétracter.

Une fois accepté en formation, l'un de nos formateurs prendra contact avec vous pour planifier vos sessions ou vos heures de tutorat, aucun horaire n'est imposé par IFFP, ni à ses apprenants, ni à ses formateurs.

Une fois vos heures de formation ou de tutorat effectuées, vous devrez émarger grâce à un lien menant directement sur notre site internet, une fois les fiches d'émargement remplis, nous vous enverrons votre attestation de formation.

Si votre formation est certifiante, nous vous donnerons accès aux épreuves que vous devrez réaliser 7 jours après votre entrée en formation, une fois vos épreuves terminées, nous vous transmettrons vos résultats dans les plus brefs délais.

4. CADRE JURIDIQUE

4.1 Laïcité et opinions

L'institut est un lieu neutre. Afin d'assurer cette neutralité, elle interdit aux élèves et aux personnels le port de signes et tenues qui manifestent ostensiblement une appartenance religieuse, syndicale ou politique. Cette règle s'applique à l'intérieur de l'établissement, mais également pour toutes les activités placées sous la responsabilité de l'établissement ou des professeurs

l'IFFP étant un institut de formation non confessionnel et attaché au pluralisme pédagogique, il adopte le principe de neutralité dans ses locaux et sur les lieux de stages qu'il organise. Le port de signes ostentatoires d'appartenance religieuse, philosophique, syndicale ou politique sont interdits pour tout le personnel, ainsi qu'aux étudiants inscrits en formation complète, en formation théorique, professionnelle ou en auditeur libre.

4.2 Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune professionnel de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master, etc.) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont l'ensemble des titres professionnels relevant du ministère chargé de l'emploi.

Plus de détails : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/contrat-apprentissage>

4.3 Maître d'apprentissage / Tuteur

La personne responsable de la formation de l'apprenti et assumant la fonction de tuteur est dénommée « maître d'apprentissage ». Le maître d'apprentissage doit être salarié de l'entreprise, volontaire, majeur et offrir toutes garanties de moralité. Le cas échéant, l'employeur peut remplir cette fonction.

4.4 Les obligations liées au contrat d'apprentissage

En signant et en acceptant le contrat d'apprentissage, l'étudiant s'engage à être présent, être assidu et performant aux cours dispensés par l'établissement de formation, ainsi qu'en entreprise. Tenir un poste de travail. Respecter les règlements intérieurs de l'entreprise et du centre de formation. Se présenter à l'examen du diplôme.

4.5 Les droits liés au contrat d'apprentissage

Le statut d'apprenti donne droit à une carte nationale d'apprenti (ou carte étudiant des métiers) qui donne accès à de nombreux avantages et réductions, une exonération d'impôts sur le revenu si votre salaire ne dépasse pas le Smic annuel. L'apprenti percevra une rémunération (entre 25 % et 78 % du Smic) mais aussi le droit aux congés payés : soit 5 semaines par an auxquelles s'ajoutent 5 jours de congés supplémentaires pour préparer les examens.

4.6 Environnement de travail et sécurité

DOSSIERS PARTAGÉS

Nous travaillons exclusivement avec les outils Google pour une question de facilité (compatibilité Mac Windows, Linux, tablette ou téléphone). Vous aurez accès aux dossiers Google Drive de l'entreprise qui vous concernent, celui vous sera utile lors de votre formation et vous permettra d'accéder à du contenu pédagogique laissé par votre formateur.

4.7 Charte vestimentaire



Institut Français de Formation Professionnelle

CHARTRE VESTIMENTAIRE

*L'IFFP est un CFA au coeur des entreprises.
C'est le fruit de notre méthode pédagogique et professionnelle.
Nous vous accompagnons dans la réussite afin de faire de vous les meilleurs jeunes professionnels durant votre formation et au-delà.
Notre exigence nécessite le respect pour chacun d'une charte vestimentaire obligatoire au sein de l'école et durant vos jours de formation.
C'est le parti pris de l'excellence vers laquelle on tend.*

